

	Mode Opérateur	
	PS04-MO0001 Mode opératoire de mise au rebut	I.E. :3

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Gestion des ressources matérielles

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	25/04/2018	Création
2	01/04/2019	Révision
3	02/12/2019	Mise à jour avec Qualipro

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Soukeyna Maimouna Sarr	Chef de Projet Qualité		25/11/2019	14:11:06

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Mbenda MBODJI	Chargée des Approvisionnements, Achats et Services Généraux ((CAASG		02/12/2019	12:48:53

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		02/12/2019	14:19:25

Objet

Ce mode opératoire a pour objet de décrire les dispositions de mise au rebut des ressources matérielles en fin de vie ou remplacées. Il vise à assurer la prise en charge adaptée et sécurisée du matériel en fin de vie pour éviter l'encombrement des locaux ou les incidents.

Domaine d'application

Ce présent mode opératoire s'applique à l'ensemble des structures de NEST.

Responsabilité

Le pilote est chargé de l'application de ce mode opératoire.

Description du mode opératoire

Acteur	Action	Commentaire
Responsable des Ressources Matérielles	Transmet une demande de mise au rebut du matériel à la Gestion Comptable pour validation.	La demande peut être matérialisée par mail ou sur une fiche d'incident.
Comptable	Valide la demande de mise au rebut. Réalise l'opération comptable de sortie d'actif immobilisé.	
Comptable	Sort le matériel mis au rebut de l'inventaire des immobilisations.	L'inventaire des immobilisations est dans le Processus PS05. (Qualipro)
Responsable des Ressources Matérielles	Renseigne Qualipro.	
Responsable des Ressources Matérielles, Médecin-chef	En cas de matériel médical ou potentiellement dangereux (batteries...) : le met au rebut dans un espace dédié. Préviens le personnel NEST et contacte les services appropriés pour élimination au plus vite.	
Responsable des Ressources Matérielles	En cas de matériel non médical et non dangereux irrécupérable : dès la décision d'élimination, le dépose près du conteneur à déchets ménagers pour évacuation par les	

	services publics.	
Responsable des Ressources Matérielles	En cas de matériel non médical et non dangereux qui n'est pas conservé mais potentiellement réparable : le propose au personnel NEST en consultation avec le ou la Responsable des RH. Si le matériel n'est pas repris, le dépose près du conteneur à déchets ménagers pour évacuation par les services publics.	Le matériel peut être proposé à un membre du personnel qui s'est particulièrement distingué par son travail exceptionnel par exemple. Si une semaine après la décision de mise au rebut le matériel n'a pas été récupéré ou demandé, il est jeté.